
Nombre de membres

Séance ordinaire du vendredi 05 mai 2023

en exercice: 9

L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai à 19 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 28 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Olivier MURAT.

Présents : 7

Votants : 7

Sont présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON, Marie-France MURAT

Représentés :

Excusés : Maude GUYOTOT

Absents : Aymeric FOURRIER

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Ordre du jour

- Approbation du procès verbal du 17 mars
- Informations du Maire et des Adjointes
- Délibération pour la détermination du nombre de postes adjoints au Maire
- Désignation d'un nouveau suppléant au SDEY
- Désignation d'un suppléant au SET
- Désignation d'un suppléant au SIVU
- Désignation d'un suppléant à la commission d'appel d'offres
- Demande de subvention du club tennis de table
- Souscription forfait annuel SACEM
- Projet d'installation d'un distributeur de pain et viennoiserie
- Vente souffleur
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT, Maire à 19H55. Le Maire a dénombré 7 conseillers présents et que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Le Maire propose l'ajout de deux sujets à l'ordre du jour, accord unanime des conseillers.

Approbation du procès verbal du 03 février 2023 : le PV a été approuvé à l'unanimité.

Informations du Maire et des adjoints :

- Tous les travaux de voirie ont été réalisés par l'entreprise Boujeat de Nitry.
- **chemin de la Nourée** : la partie basse a été refaite et émulsionnée avec un bi-couche. La limite entre la partie non émulsionnée et cette dernière est matérialisée par une bordure destinée à empêcher les cailloux de descendre en cas de forte pluie. Cette bordure était initialement trop haute, et a nécessité la pose de barrières pour en interdire l'accès. L'entreprise a adouci cette obstacle, l'obstacle a été peint en peinture jaune afin de le rendre plus visible, un panneau « dos d'âne » sera posé à cet endroit, et les barrières seront enlevées dès que ce panneau sera posé. Le maire rappelle que ce chemin est réservé aux riverains du chemin des vignes, l'interdiction étant signalée par des panneaux et légalisée par un arrêté municipal.
- **2 cuves de 800 litres** ont été achetées pour récupérer l'eau de pluie. Cela permettra d'arroser les fleurs du village, même s'il y a interdiction suite à sécheresse

Infos de la première adjointe :

- **banque de projets** : des projets seront bientôt soumis aux habitants.
- **Un travail important** sur l'histoire d'Aisy sera mis sur le site de la commune, dès que celui-ci sera modernisé, car actuellement il n'est ni commode à utiliser, ni plaisant à consulter.
- **Les pépites du Tonnerrois** : le personnage de Marcel GRIAULE a été proposé à la CCLTB.
- **Balisage des chemins de randonnée** : Un dossier de balisage est en cours par monsieur Xavier MAILLARD de la FFR pour nous présenter les 4 circuits qu'il propose à un prochain conseil pour validation.
- **Nuisances sonores SNCF**. Des capteurs ont été posés à Aisy le long de la voie SNCF. Des mesures ont été relevées pour évaluer le niveau sonore. A la suite de cette étude, il pourrait être envisagé d'installer un rideau anti-bruit , ou le remplacement des fenêtres par du triple vitrage.

◆ **Objet : 2023 25 - Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Suite à la démission de Madame Angélique LETORT du poste de 3ème adjointe, il vous est proposé de porter à deux le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 7 voix pour, 0 abstentions, et 0 voix contre (*ou à l'unanimité des membres présents*), la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

Objet : 2023 26 - Désignation d'un nouveau suppléant au SDEY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission d'Angélique LETORT, de la fonction d'adjointe et de conseillère municipale en date du 16 mars 2023.

Madame Angélique LETORT occupait le poste de suppléante au SDEY, il est nécessaire de désigner un nouveau suppléant pour ce poste.

Mme Sofie AUBLIN se propose d'honorer cette fonction.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, 7 pour, 0 contre et 0 abstention.

ACCEPTE que madame Sofie AUBLIN soit suppléante au SDEY

Objet : 2023 27 - Désignation suppléant au SET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission d'Angélique LETORT, de la fonction

d' adjointe et de conseillère municipale en date du 16 mars 2023.

Madame Angélique LETORT occupait le poste de suppléante au SET, il est nécessaire de désigner un nouveau suppléant pour ce poste.

Mme Sofie AUBLIN se propose d'honorer cette fonction.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, 7 pour, 0 contre et 0 abstention.

ACCEPTE que madame Sofie AUBLIN soit suppléante au SET.

Objet : 2023 28 - Désignation suppléant au SIVU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission d'Angélique LETORT, de la fonction d' adjointe et de conseillère municipale en date du 16 mars 2023.

Madame Angélique LETORT occupait le poste de suppléante au SIVU, il est nécessaire de désigner un nouveau suppléant pour ce poste.

Mme Marie-France MURAT se propose d'honorer cette fonction.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, 7 pour, 0 contre et 0 abstention.

ACCEPTE que madame Marie-France soit suppléante au SIVU.

Objet : 2023 29 - Désignation d'un suppléant à la commission d'appel offres

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission d'Angélique LETORT, de la fonction d' adjointe et de conseillère municipale en date du 16 mars 2023.

Madame Angélique LETORT occupait le poste de suppléante à la commission d'appel d'offres, il est nécessaire de désigner un nouveau suppléant pour ce poste.

Mme Sofie AUBLIN se propose d'honorer cette fonction.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, 7 pour, 0 contre et 0 abstention.

ACCEPTE que madame Sofie AUBLIN soit suppléant e à la commission d'appel d'offres.

Objet : 2023 30 - Demande de subvention du club tennis de table

Le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande de subvention du Tennis de Table du Canton de Noyers.

Cette subvention aidera au bon fonctionnement du club mais principalement pour acheter une nouvelle table de tennis de table.

Le conseil, après en avoir délibéré, 7 pour, 0 abstention et 0 contre.

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50 €
- **DIT** que la somme sera inscrite au compte 65748
- **DIT** que cette subvention sera versée en une seule fois

Objet : 2023 31 - Souscription forfait annuel SACEM

Conformément à l'article L0122'4 du Code de la Propriété Intellectuelle, la diffusion d'oeuvres de l'esprit nécessite l'autorisation préalable et écrite de leurs auteurs. Toute diffusion d'une oeuvre appartenant au répertoire de la Sacem doit donc être préalablement déclarée et faire l'objet de la signature d'un contrat général de représentation suivant les dispositions de l'article L.132-18 du Code de la Propriété Intellectuelle,

Les communes de moins de 5 000 habitants bénéficient d'un régime particulier grâce à un protocole conclu entre la Sacem et l'Association des maires de France. Elles peuvent en effet souscrire un forfait annuel (payable d'avance et tacitement reconduit) pour diffusion de musique pour concerts, spectacles et événements dansants.

- ◆ illimité : 93.29 € HT+ environ 60.00 € HT SPRE (société pour la perception de la rémunération équitable de la communication au public des phonogrammes du commerce).

Sachant que la commune est adhérente de l'AMF, Monsieur le Maire demande aux conseillers qu'il soit autorisé à souscrire au forfait annuel adapté proposé par la SACEM pour s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune et par les associations locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, 7 pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire un forfait annuel auprès de la SACEM pour un montant de 153.29 € HT afin de s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la souscription du forfait et à la déclaration d'événements.

Objet : 2023 32 - Projet d'installation d'un distributeur de pain et viennoiserie

Le Maire présente à l'assemblée le projet de distributeur automatique de pain. Il rappelle que le sujet a déjà été abordé, sans aboutir par manque de candidats boulangers pour mettre en place le service.

Il explique qu'aujourd'hui, avoir reçu un mail de la société LEDISTRIB qui se propose d'activer ce service en nous aidant à trouver l'artisan sur proposition de la commune.

Le Maire présente un dépliant concernant le matériel proposé.

Le boulanger peut acheter la machine à pain pour un montant de 17 500 € ou la louer au prix de 350 €/mois.

La société Distrib propose à la commune qu'elle prenne en charge la moitié des frais de la location la première année soit 175 €/mois pour aider financièrement le boulanger.

Le distributeur sera installé à l'extérieur, ne nécessitant qu'une prise de courant à la charge de la commune ainsi que la consommation.

Les paiements peuvent se faire en pièces de monnaies ou par carte bancaire sans contact.

Le boulanger sera avisé lorsque le nombre de produits restants sera insuffisant. Le distributeur aura une capacité de 40 pièces ou viennoiseries si la commune le souhaite. Afin que le service soit intéressant pour le boulanger, les ventes doivent s'élever à 11 baguettes minimum par jour. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'au terme de l'année, le boulanger peut être amené à prendre tous les frais à sa charge, si le service est rentable. Un rendez-vous est à prévoir avec le boulanger et le fournisseur, en présence de quelques conseillers. Le Maire consulte l'assemblée pour proposer des lieux de mise en place du distributeur, à l'abri si possible. L'assemblée propose sous le préau de l'ancienne école.

Après délibération, 7 pour 0 contre et 0 abstention

le conseil **AUTORISE** le Maire à signer les pièces nécessaires (contrat et/ou convention) avec les parties concernées.

Objet : 2023 33 - Vente souffleur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'achat d'un nouveau souffleur pour une valeur de 485 € chez ALABEURTHE à Chablis.

La société VERT-TIGE ELAGAGE souhaite acquérir l'ancien souffleur qui ne fonctionne plus pour un montant de 20 € (acheté en 1996 pour une valeur de 860.16€).

Le conseil, après en avoir délibéré à 7 pour, 0 contre et 0 abstention.

AUTORISE monsieur le Maire à céder l'ancien souffleur à la société VERT-TIGE ELAGAGE pour la somme de 20 €.

Objet : 2023 34 - Vote de crédits supplémentaires - aisy armancon

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
675 (042)	Valeurs comptables immobilisations cédée	860.12	
775	Produits des cessions d'immobilisations		20.00
77681 (042)	Neutralisation des amortissements		840.12
TOTAL :		860.12	860.12
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
192 (040)	Plus ou moins-values sur cession immo.	840.12	
024	Produits des cessions d'immobilisations		-20.00
2188 (040)	Autres immobilisations corporelles		860.12
TOTAL :		840.12	840.12
TOTAL :		1700.24	1700.24

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : 2023 35 - Vote de crédits supplémentaires - aisy armancon

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-21.00	
6811 (042)	Dot. amort. immos incorporelles	21.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Informations associations :

- **prochain marché du samedi** : le 27 mai. Le même jour : troc plante dans la cour de l'école
- **23 juillet** : vide grenier dans la cour de l'école.
- **14 juillet** : on réfléchit, pas encore d'idée précise, mais pas de feu d'artifice.
- **le 14 mai** : la chorale d'Epouisses viendra chanter à l'église d'Aisy à 17 heures, pour fêter les 40 ans de l'amicale des retraités et personnes âgées d'Aisy. La SACEM est prise en charge par l'amicale. Les habitants d'Aisy en seront informés par l'association, qui précise que l'entrée sera gratuite.

Délibérations prises :

Objet : 2023 25 - Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint

Objet : 2023 26 - Désignation d'un nouveau suppléant au SDEY

Objet : 2023 27 - Désignation suppléant au SET

Objet : 2023 28 - Désignation suppléant au SIVU

Objet : 2023 29 - Désignation d'un suppléant à la commission d'appel offres

Objet : 2023 30 - Demande de subvention du club tennis de table

Objet : 2023 31 - Souscription forfait annuel SACEM

Objet : 2023 32 - Projet d'installation d'un distributeur de pain et viennoiserie

Objet : 2023 33 - Vente souffleur

Objet : 2023 34 - Vote de crédits supplémentaires - aisy armancon

Objet : 2023 35 - Vote de crédits supplémentaires - aisy armancon

Fin de séance : 21h41

La secrétaire de séance

Le Maire